



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

DOI: 031-213104219-20221109-DEL2022_05_11-DE

Berger
Levrault

Folio 2022-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 9 novembre 2022
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	27	
DATE DE LA CONVOCATION			
03 novembre 2022			
DATE D'AFFICHAGE			
03 novembre 2022			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN,
VIOLTON, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, ORTIGZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PIRIOU,
MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT

Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absent

Néant

Mme ABADIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2022-05-11

**MARCHE DE NOËL - REGLEMENT INTERIEUR -
MODIFICATION**

Chaque année, la Commune organise un marché de Noël.

Pour assurer le bon déroulement de cette animation, il est nécessaire de disposer d'un règlement intérieur fixant les principales modalités d'organisation.

Par délibération 2021-06-08 du 3 novembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé le Règlement intérieur du Marché de Noël.

La Municipalité ayant souhaité faire évoluer l'organisation de cette manifestation, il est nécessaire de modifier ledit règlement intérieur.

Les principales modifications portent sur :



Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 14/11/22
ID : 031-213104219-20221109-DEL2022_05_11-DE

Beser
Levraut

Folio 2022-2

- La prise en compte de la modification du droit de place (de 25€ à 15€) et de la gratuité pour les associations de Pins-Justaret
- La modification des dates de rendu des dossiers de préinscription (plus tôt dans l'année pour anticiper les éventuels désistements)
- Des modifications qui généralisent le règlement au dernier week-end et non au dernier samedi et à la commune de Pins-Justaret et non à une salle ou un espace précis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement du marché de Noël ci-joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du marché de Noël ci annexé.

CHARGE le Maire, ou son représentant, de mener à bien toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

PRECISE que la présente délibération abroge et remplace la délibération 2021-06-08 du 3 novembre 2021.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 9 novembre 2022
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

